

COGEP

SARL A 2 M ASSUR

6 PLACE MÉSIRARD

28100 DREUX

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



COGEP SULLY SUR LOIRE

ROUTE DE VIGLAIN
45600 SULLY SUR LOIRE

02 38 36 27 72

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1 255 370	347 866	907 504	977 504
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	141 063	141 063		
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	621 635	435 586	186 049	262 387
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				1 488
ACTIF CIRCULANT	Autres titres immobilisés	80		80	80
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 636		5 636	5 636
	Total de l'actif immobilisé (III)	2 023 785	924 515	1 099 270	1 247 096
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	224 715		224 715	106 391
	Autres créances	24 167		24 167	6 603
	Charges constatées d'avance	3 778		3 778	4 895
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	313 984		313 984	375 936
	Total de l'actif circulant (IV)	566 644		566 644	493 825
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	2 590 429	924 515	1 665 914	1 740 921
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				5 636	7 124
(2) dont créances à moins d'un an				258 296	125 014

Bilan Passif

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 285 768)		285 768	285 768
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		13 119	13 119
	Ecarts de réévaluation			
	Ecarts d'équivalence			
	RESERVES			
	Réserve légale		28 577	28 577
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves		500 745	418 229
	Report à nouveau			
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		286 045	333 517
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres		1 114 254	1 079 209
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	Total des provisions			
DETTES	DETTES FINANCIERES			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		433 590	544 833
	Emprunts et dettes financières divers (2)			
	Instruments financiers à terme			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		13 614	9 105
	Dettes fiscales et sociales		92 237	99 345
	DETTES DIVERSES			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		12 188	8 400
	Produits constatés d'avance		31	29
	Total des dettes (1)		551 660	661 712
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif				
TOTAL PASSIF			1 665 914	1 740 921
Résultat de l'exercice exprimé en centimes			286 044,71	333 516,54
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			238 003	230 378
(2) Dont emprunts participatifs				

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE



COGEP.

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'entreprise : SARL A 2 M ASSUR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de **1 665 914** euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **286 045** euros

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/04/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 relatif au Plan comptable général, tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane

Règles et Méthodes Comptables

et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations,

Règles et Méthodes Comptables

Les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Règles et Méthodes Comptables

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	1 255 370				1 255 370
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 255 370				1 255 370
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement	141 063				141 063
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	406 260				406 260
	Matériel de transport	171 527				171 527
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	43 268		580		43 848
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	762 119		580		762 699
FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations	1 488			1 488	
	Autres titres immobilisés	80				80
	Prêts et autres immobilisations financières	5 636				5 636
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 204			1 488	5 716
TOTAL		2 024 693		580	1 488	2 023 785

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			141 063			141 063
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			280 463	37 232		317 695
	Matériel de transport			46 872	34 449		81 321
	Matériel de bureau, mobilier			31 333	5 237		36 570
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				499 731	76 918		576 649
TOTAL				499 731	76 918		576 649

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	277 866	70 000		347 866
	incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	277 866	70 000		347 866
TOTAL GENERAL		277 866	70 000		347 866
Dont dotations et reprises			70 000		
- d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	5 636	5 636	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	224 715	224 715	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	19 973	19 973	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	4 194	4 194	
	Charges constatées d'avance	3 778	3 778	
TOTAL DES CREANCES		258 296	258 296	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	2 256	2 256		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	431 334	117 677	313 657	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	13 614	13 614		
	Personnel et comptes rattachés	43 238	43 238		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 177	37 177		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	11 822	11 822		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	8 400	8 400		
	Autres dettes	3 788	3 788		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	31	31		
TOTAL DES DETTES		551 660	238 003	313 657	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		113 465			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		225 188
Autres créances clients		224 715
Clients - Factures à établir	224 715	
Autres créances		473
Intérêts courus à recevoir	473	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		70 982
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		41
Intérêts courus/conc.Bancaires	41	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		718
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	718	
Dettes fiscales et sociales		70 223
DETTE PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	23 340	
PERSONNEL - PRIMES À PAYER	11 850	
PERSONNEL - INTERRESSEMENT À PAYER	6 950	
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	10 786	
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	2 406	
CS S/ PRIMES À PAYER	6 264	
ETAT - CHARGES À PAYER	8 627	

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		3 778	31
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		3 778	31

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		252,00	1 134,0000	285 768,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		252,00	1 134,0000	285 768,00

Produits et Charges exceptionnels

31/12/2025

Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		70 000
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions		70 000
Dot.aux prov déprec except	70 000	
Résultat exceptionnel		(70 000)

A 2 M ASSUR
Société à responsabilité limitée
au capital de 285 768 euros
Siège social : 6 Place Mésirard
28100 DREUX
483 012 191 RCS CHARTRES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 10 AVRIL 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 286 044,71 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	286 044,71 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique	200 000,00 euros
Soit 793,65 euros par part	
Le solde	86 044,71 euros

Affectation en totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 586 789,83 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 10 avril 2026.

Certifié conforme
La Gérance